

Règlement du Concours international d'éloquence

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – Édition 2026

Article 1 – Objet et organisation

Le Concours international d'éloquence (ci-après « le Concours ») est organisé par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, en collaboration avec les associations étudiantes suivantes : Lysias Paris 1, SONU, Révolte-toi Sorbonne, Le Parlement des étudiants et Sorb'Hérauts.

Le Concours a pour objet de promouvoir l'art oratoire et l'éloquence auprès des étudiants français et internationaux.

Les dates prévisionnelles sont les suivantes :

- Demi-finale : mercredi 1^{er} avril 2026 dans l'amphithéâtre Richelieu ;
- Finale : jeudi 16 avril 2026 au Panthéon.

Article 2 – Conditions d'inscription et d'éligibilité

Le Concours est ouvert aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- être inscrit en qualité d'étudiant à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- être inscrit en qualité d'étudiant dans une université française (métropole, DOM-TOM) ;
- être inscrit en qualité d'étudiant dans une université étrangère et maîtriser l'expression orale en langue française.

Pour ce faire, les étudiants extérieurs, des universités françaises et internationales devront, lors de leur inscription via le formulaire, faire parvenir une copie de leur carte étudiante ou certificat de scolarité de l'année en cours.

Un étudiant inscrit à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne effectuant un séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange (notamment ERASMUS) devra impérativement candidater via le formulaire dédié aux candidats Paris 1.

Les inscriptions des étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne s'effectuent en ligne sur le site officiel du Concours à compter du 28 janvier 2026.

Chaque inscription est strictement personnelle et unique. En cas de doublon, seule la première inscription enregistrée sera prise en compte. Toute inscription incomplète ou comportant des informations erronées sera réputée nulle.

Les anciens participants et lauréats des éditions 2018, 2019, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 sont autorisés à participer à l'édition 2026, sous réserve de conserver le statut d'étudiant au sein d'un établissement d'enseignement supérieur français ou étranger.

Article 3 – Modalités générales de sélection et d'engagement des candidats

La participation au Concours implique un engagement de disponibilité sur l'ensemble des tours de sélection.

Les candidats inscrits dans une université française s'engagent à être disponibles lors des premier, deuxième et troisième tours, ainsi qu'à la demi-finale et à la finale.

Les candidats inscrits dans une université étrangère s'engagent à être disponibles à compter du troisième tour.

Sauf dispositions particulières prévues par le présent règlement, l'absence à un créneau de passage entraîne l'élimination automatique du candidat, lequel est alors considéré comme forfait.

Les candidats externes à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne peuvent, selon les tours et sous réserve des modalités précisées ci-après, être autorisés à concourir à distance.

Article 4 – Phases de sélection des candidats inscrits dans une université française

4.1 Inscriptions et présélection

L'ouverture du formulaire de candidature pour les étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est fixée au 28 janvier 2026 à 12 @h.

Le formulaire sera clôturé dès l'enregistrement de 200 candidatures. Les 150 premiers candidats seront retenus pour participer au premier tour. Les 50 candidatures suivantes constitueront une liste d'attente, susceptible d'être mobilisée en cas de désistement.

L'ouverture du formulaire de candidature pour les étudiants d'universités françaises est fixée également au 28 janvier à 12 h.

Le formulaire sera clôturé dès l'enregistrement de 80 candidatures. Les 40 premiers candidats seront retenus pour participer au premier tour. Les 40 candidatures suivantes constitueront une liste d'attente, susceptible d'être mobilisée en cas de désistement.

4.2 Premier tour – 9 et 10 février 2026

Les sujets sont communiqués aux candidats dès leur inscription.

Les prestations prennent la forme de duels :

- un candidat défend la position affirmative ;
- l'autre la position négative ;
- la position affirmative ouvre le duel.

Chaque intervention dure 4 minutes. Une indication de conclusion est donnée à 3 min 30. La prestation est interrompue à 4 min 30.

Les candidats de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne concourent en présentiel. Les candidats issus d'autres universités françaises transmettent une prestation enregistrée en vidéo.

À l'issue de ce tour, les 100 meilleurs candidats sont sélectionnés.

4.3 Deuxième tour – 24 et 25 février 2026

Les modalités du deuxième tour sont identiques à celles du premier tour.

À l'issue de ce tour, 36 candidats issus d'universités françaises sont sélectionnés.

Les candidats français retenus et les candidats internationaux sélectionnés en amont intègrent alors une phase de sélection commune.

4.4 Troisième tour – 19 mars 2026

Les modalités du troisième tour sont identiques aux tours précédents.

Dix candidats internationaux rejoignent la sélection.

À l'issue de ce tour, 16 candidats sont qualifiés pour la demi-finale.

Article 5 – Phases de sélection des candidats inscrits dans une université étrangère

Les inscriptions des candidats internationaux ouvrent le 5 février 2026 à 15h.

Le formulaire sera clôturé dès l'enregistrement de 50 candidatures.

Les candidats doivent transmettre une vidéo de motivation d'une durée maximale d'une minute trente (1 min 30 secondes).

Après une présélection effectuée par la direction de la communication de l'université, les dossiers recevables sont transmis aux jurys, lesquels sélectionnent les candidats autorisés à participer à compter du troisième tour. Les 10 candidats retenus sont informés le 26 février 2026.

Modalités d'envoi des vidéos :

Les vidéos devront être envoyées avant le jeudi 12 février à 23 h 59 – heure de Paris UTC +1 (à : concours.eloquence@univ-paris1.fr. Les candidats pourront utiliser la plateforme Wetransfer pour l'envoi de leur vidéo).

- La vidéo devra répondre à la question : “pourquoi devrions-nous vous sélectionner pour ce concours ?” en reprenant les codes de l'éloquence.
- Celle-ci sera d'une durée maximale d'une minute trente (1 minute et 30 secondes)
- Le montage n'est pas autorisé : la vidéo devra être tournée dans les conditions du direct ;
- Le candidat devra se en introduction (partie à ne pas comptabiliser dans la durée de la vidéo) : prénom, nom, université et ville d'origine ;
- Le candidat devra nommer le fichier de votre vidéo ainsi : prénom.nom (exemple : Martin.Dupont).

Le non-respect de ces consignes est éliminatoire.

Les modalités des troisième tour, demi-finale et finale sont identiques à celles applicables aux candidats français, sous réserve des adaptations liées à la participation à distance.

Article 6 – Demi-finale

La demi-finale se tient le 1^{er} avril 2026.

Elle se déroule en présentiel pour les candidats de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Les candidats externes peuvent concourir en présentiel également s'ils en ont la possibilité. Dans le cas contraire, leur prestation interviendra à distance en direct, sous réserve de faisabilité technique. En cas d'impossibilité, ils devront soumettre une vidéo de leur prestation, enregistrée en conditions de direct, avant la date limite fixée par les organisateurs du concours.

Les prestations prennent la forme de duels d'une durée 5 minutes, suivies d'un temps de questions du jury, limité à trois questions.

Le jury sera autorisé à arrêter la prestation si celle-ci dépasse le temps demandé.

La demi-finale est filmée et retransmise sur les canaux de communication de l'université. Les candidats acceptent en conséquence d'adopter une tenue correcte.

L'usage de notes et d'un chronomètre sont autorisés.

Huit candidats sont sélectionnés pour la finale.

Article 7 – Finale

La finale se tient le 16 avril 2026 en présentiel à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Chaque finaliste réalise deux prestations :

- un duel oratoire de 5 minutes avec un temps de questions ;
- un éloge de 5 minutes sur un sujet choisi par le candidat et validé préalablement par l'université.

Les règles de temps applicables à la demi-finale sont identiques à la finale. Le jury sera autorisé à arrêter la prestation si celle-ci dépasse le temps demandé.

La finale est filmée et retransmise sur les canaux de communication de l'université. Les candidats acceptent en conséquence d'adopter une tenue correcte.

Elle se déroule en présentiel pour les candidats de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Les candidats externes peuvent concourir en présentiel également s'ils en ont la possibilité. Dans le cas contraire, leur prestation interviendra à distance en direct, sous réserve de faisabilité technique. En cas d'impossibilité, ils devront soumettre une vidéo de leur prestation, enregistrée en conditions de direct, avant la date limite fixée par les organisateurs du concours.

L'usage de notes et d'un chronomètre sont autorisés.

Article 8 – Jury et critères d'évaluation

Les jurys sont composés de professionnels du droit, du monde universitaire et de l'éloquence, de représentants associatifs et de membres des partenaires institutionnels.

Les critères d'évaluation reposent notamment sur :

- la qualité de l'expression orale ;
- la qualité de l'argumentation ;
- la capacité à convaincre, instruire et émouvoir.

Les décisions du jury sont souveraines et rendues à l'issue d'une délibération confidentielle.

Article 9 – Récompenses

Les récompenses sont attribuées à l'issue de la finale :

- Grand Prix Paris 1 Panthéon-Sorbonne : un MacBook Air ;
 - Prix Révélation : une liseuse Kobo ;
 - Prix du Public : une liseuse Kobo.
-

Article 10 – Droits à l'image et droits d'auteur

En signant ce règlement, les candidats acceptent que les textes de leurs discours, leurs enregistrements sonores, les vidéos ou encore les photographies prises puissent faire l'objet d'une communication à des fins promotionnelles et non commerciales par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, notamment pour la communication des futures éditions.

En signant ce règlement, les candidats acceptent que leurs discours, leurs enregistrements sonores, les vidéos ou encore photographies prises puissent être diffusés sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Youtube, Bluesky, X et LinkedIn) et sur le site dédié de l'université.

Article 11 – Responsabilité et réclamations

L'inscription au Concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement. Aucune réclamation relative aux décisions du jury ne pourra être admise.

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le Concours en cas de nécessité.

Article 12 – Données personnelles

Conformément à la législation applicable relative à la protection des données personnelles, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données les concernant.